Congrès des maires, novembre 2023

la lettre

de votre sénateur

Mars
2024

EK.
Éric Kerrouche

SÉNATEUR
DES LANDES

Édito

Alors que la période des vœux pouvait être propice à l'espoir, il faut se résoudre à constater que l'année 2024 commence aussi mal que 2023 s'est terminée.

Dans le conflit israélo-palestinien, l'horreur de l'attaque terroriste des uns amène une réaction initialement légitime, mais désormais disproportionnée des autres. À l'est, les Ukrainiens souffrent et perdent du terrain parce que nous ne sommes pas des alliés à la hauteur et que nous n'avons manifestement pas compris le danger existentiel représenté par l'agresseur russe pour l'Europe.

Sur le plan national, socialement, la situation est tout aussi difficile. La crise agricole, qui couvait depuis longtemps, met à nu les besoins d'une catégorie sociale dont le rôle est essentiel, mais qui, dans sa grande majorité, ne perçoit pas les fruits de son travail. La réponse hors sujet du Gouvernement interroge. Elle constitue non seulement un renoncement à la nécessaire transformation de notre agriculture, mais elle fait surtout l'économie d'une recherche des vrais responsables.

Le hors sujet gouvernemental ne concerne pas que le domaine agricole : le budget, imposé à coup de 49.3, est un nouveau renoncement. Alors que nos services publics sont exsangues, la majorité fait le choix d'ignorer les besoins de notre système de santé ou de l'enseignement. Or, dans le dernier cas, ne pas donner les moyens à notre école ou notre université, c'est tout simplement se priver d'avenir.

En ne retenant jamais les ressources que nous lui proposons depuis six ans, en se concentrant sur l'aide à ceux qui n'en ont pas besoin, le Gouvernement remet en cause notre pacte républicain, comme il l'a fait avec la tragique loi Immigration.

Reste alors à tracer un autre chemin. Ce chemin commence ici, en construisant un statut pour des élus locaux plus que jamais indispensables au développement de leurs territoires et continuera en juin, avec le choix possible d'une autre Europe.

Bien sincèrement
Eric Kerrouche

MES FONCTIONS

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Forêt et filière bois

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Président de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population

MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Depuis octobre 2017

877
INTERVENTIONS EN SÉANCE

295
INTERVENTIONS EN COMMISSIONS

5 741
AMENDEMENTS

84
PROPOSITIONS DE LOI

Directeur de la publication : Éric Kerrouche
Conception et rédaction : en interne
Impression : DH COM (Saint-Vincent-de-Paul)
Crédits photos : équipe sénateur, Mathieu Delmestre, Sénat
N°mars 2024 - Tirage : 2 400 exemplaires
Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier recyclé, certifié écolabel européen par une imprimerie « Imprim'vert » certifiée PEFC.

GRAND ANGLE

LOI IMMIGRATION : QUOIQU'IL EN COÛTE À LA RÉPUBLIQUE…

Le projet de loi « Immigration » a été l'un des premiers combats livrés après le renouvellement sénatorial. Nos propositions pour mieux accueillir et intégrer ont été rejetées. À rebours des valeurs républicaines que nous défendions, ce texte honteux, promulgué après une censure partielle du Conseil constitutionnel, marque une dérive dramatiquement dangereuse de la majorité présidentielle.

Lors de la discussion du texte, contre-vérités et préjugés ont fleuri, marquant une victoire idéologique de l'extrême-droite. C'est ainsi que le « quoiqu'il en coûte » a trouvé une nouvelle application. Quoiqu'il en coûte à la République, à notre Constitution, à nos droits et libertés, le président de la République devait trouver une majorité avec les parlementaires de droite et d'extrême-droite, lui qui avait été élu sur la promesse du barrage à cette dernière.

Le Conseil constitutionnel a censuré 32 articles (près de 40 % du texte), dont ceux mettant en œuvre la préférence nationale, le durcissement du regroupement familial, la remise en cause du droit du sol ou la caution retour pour les étudiants étrangers. Cette censure reste la preuve que nos institutions constituent encore une digue, qui n'écarte cependant pas la faute politique et morale du Gouvernement et de la plus grande partie de sa majorité.

Bien que cette décision annule les mesures les plus brutales, de nombreuses dispositions délétères demeurent et devront être combattues : levée de protection contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF), renforcement de la double peine, exclusion de l'aide sociale à l'enfance pour les jeunes majeurs sous OQTF ou fin de l'accès à l'hébergement d'urgence en cas de rejet d'une demande d'asile… Au final, il s'agit d'un texte répressif, qui maintient dans la précarité des milliers de personnes, alors qu'il était initialement présenté comme un équilibre entre « fermeté et humanité ».

Par ailleurs, la censure du Conseil constitutionnel reste imparfaite car il ne s'est pas prononcé sur la conformité de certaines dispositions avec la Constitution, mais sur leur absence de lien avec le texte. Cela libère les discours et initiatives xénophobes et racistes de certains parlementaires de droite et d'extrême-droite qui déposent ou réclament de nouveaux textes, y compris pour modifier la Constitution. C'est déjà le cas de la droite sénatoriale qui a engagé l'examen d'un texte constitutionnel. C'est aussi le cas de l'Union centriste qui a déposé une proposition de loi reprenant les mesures censurées.

Nous avons appelé le président de la République et le Gouvernement à prendre acte de cette défaite et mettre fin à ce renoncement républicain, en retirant une loi qui avait fait l'objet d'une motion de rejet à l'Assemblée nationale. Il n'en a rien été. Le président a préféré faire sauter les digues en oubliant dans quel contexte s'était déroulée son élection.

VOTE DU BUDGET

BUDGET 2024 : L'INJUSTICE PAR 49.3

Comme l'an dernier, le Gouvernement a multiplié les 49.3 et, pire, s'est dispensé du débat parlementaire à l'Assemblée nationale, lors de l'examen du budget 2024. Il a préféré rester sourd aux propositions alternatives et financées de ses oppositions pour poursuivre une politique d'austérité, sans ambition écologique et qui protège - encore - les plus aisés. Les annonces de Bruno Le Maire en février dernier, indiquent que cette tendance sera accentuée et prouve l'insincérité du débat budgétaire de l'automne.

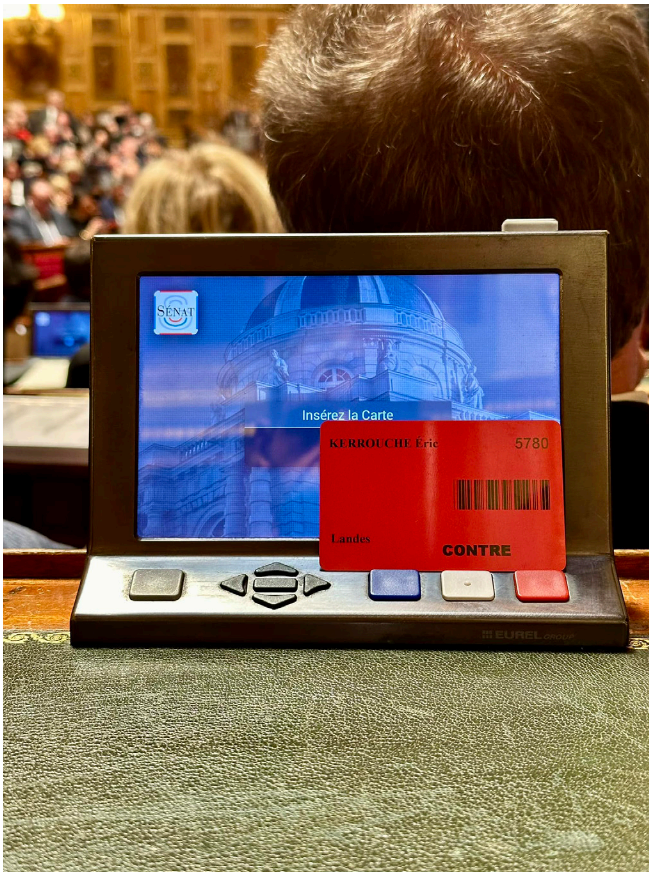

Si le 49.3 n'est pas applicable au Sénat, il n'en demeure pas moins que les dispositions qui y sont votées peuvent toujours être supprimées à l'Assemblée nationale par le Gouvernement. Ainsi, après trois semaines de débat sénatorial au cours desquels le groupe Socialiste s'est opposé au projet de loi de finances, l'application du 49.3 a superbement ignoré les travaux du Sénat, marquant une nouvelle fois la préférence de l'exécutif pour l'affaiblissement du Parlement.

Sur le fond, l'équation du Gouvernement est impossible : prétendre investir pour l'avenir tout en baissant les impôts et en restreignant le déficit public. En définitive, la boussole reste inchangée depuis six ans : une baisse systématique des impôts des plus aisés, malgré nos propositions réitérées de taxation des superprofits ou de mise en place d'un ISF climatique. Heureusement, le Conseil constitutionnel a censuré la scandaleuse niche fiscale « FIFA » qui avait été intégrée par voie d'amendement sans aucune étude d'impact.

En matière écologique, le compte n'y est toujours pas, malgré notre proposition de création d'une fiscalité affectée à la transition environnementale. 34 milliards d'euros seraient nécessaires annuellement quand le Gouvernement en prévoit sept. Notre amendement visant à accompagner le verdissement de notre agriculture a été supprimé dans le texte définitif.

Enfin, s'agissant des territoires et des collectivités locales, nous avons défendu un financement juste et pérenne. Le Gouvernement préfère leur faire porter la responsabilité de la réduction du déficit public. Si la DGF augmente, ce n'est pas à la hauteur des enjeux d'investissement. Les ressources fiscales supprimées, comme la CVAE, ne sont toujours pas intégralement compensées. Notre proposition pourtant essentielle d'indexation de la DGF sur l'inflation a été rejetée par la droite sénatoriale.

La réforme du financement des agences de l'eau porte la marque de l'amateurisme. Nous avions des propositions, dont certaines venaient même des bancs de la majorité présidentielle. Elles ont été rejetées.

En février dernier, faisant fi de ce qui a été adopté, Bruno Le Maire a annoncé des économies pour tenir les ambitions de réduction du déficit, qu'il fera à nouveau porter sur l'écologie, le social et les services publics, notamment les crédits de MaPrimeRenov', du Fonds vert des collectivités ou encore, de l'ANCT.

De rares victoires ont été obtenues : réduction de la niche fiscale « AirBnb » contre l'avis du Gouvernement (et qu'il cherche à contourner par décret), réforme du calcul de la dotation élu local pour les communes de moins de 1 000 habitants et son extension pour les communes nouvelles, maintien du fonds de soutien pour les activités périscolaires. Nous nous félicitions également de l'abondement de la dotation exceptionnelle pour les départements en difficulté financière.

CONSTITUTION

Pour une Constitution plus démocratique

Lors de la rentrée parlementaire, deux propositions de loi constitutionnelles de gauche ont été examinées au Sénat pour renforcer les pouvoirs du Parlement et la démocratie. Chef de file de notre groupe parlementaire sur ces deux textes, j'ai regretté que les droites sénatoriale et gouvernementale s'y opposent, nourrissant une forme de désespérance démocratique.

La 1ère proposition de loi, portée par notre collègue socialiste Yan Chantrel, visait à faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée (RIP). À ce stade, cette innovation constitutionnelle de 2008 est à reléguer au rang de fiction démocratique : six tentatives dont celle sur l'âge de départ à la retraite, l'imposition des superprofits, ou encore la sauvegarde de l'hôpital public. Toutes ont échoué.

Parce que, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres démocraties occidentales, nous souhaitons que les citoyens puissent s'exprimer par le biais de cet outil, cette proposition visait à lever un certain nombre de verrous : élargissement du périmètre du RIP, d'une part et abaissement du seuil de signatures nécessaires à son déclenchement, d'autre part.

Alors que la droite sénatoriale propose elle-même d'organiser un référendum sur l'immigration, elle a contesté cet outil démocratique. Et si Emmanuel Macron a maintes fois souhaité réviser les modalités de déclenchement du RIP, le Gouvernement s'est opposé à notre proposition.

La 2ème proposition de loi, portée par notre collègue communiste Pascal Savoldelli, visait à abroger le fameux article 40 de la Constitution, considérant qu'il bride l'initiative parlementaire.

Cet article déclare irrecevable toute proposition qui viendrait aggraver la charge publique. Il vient s'ajouter à l'arsenal de « parlementarisme rationalisé » dont bénéficie l'exécutif pour domestiquer le Parlement et retire ainsi aux parlementaires toute initiative de dépenses. La France fait encore exception sur ce point par rapport à la majorité des pays de l'OCDE.

Alors que la dette publique se situe autour de 2 950 milliards fin 2022, la droite sénatoriale comme le Gouvernement considèrent que donner plus de pouvoirs financiers aux parlementaires nourrirait la gabegie

Notre volonté est au contraire de « reparlementariser» le régime pour redonner de la force à notre démocratie. Nous avons donc voté pour cette proposition qui a malheureusement été rejetée.

AGIR POUR LES LANDES ET POUR LES ÉLUS

Démocratiser et protéger le mandat local par la création d'un véritable statut de l'élu

Les collectivités territoriales ne pourraient pas assurer leur rôle central sans l'impulsion et l'engagement des élus locaux. Il est donc essentiel de protéger et renforcer leur statut pour leur permettre d'exercer leur mandat sereinement. C'est pourquoi, à l'issue de trois rapports d'information, nous avons déposé puis adopté une proposition de loi transpartisane relative au statut de l'élu, dont j'ai été l'un des rapporteurs.

Quelques chiffres illustrent le malaise des élus locaux : en 2020, 345 communes ne disposaient pas d'un conseil municipal complet, faute de candidats en nombre suffisant (228 communes en 2014). Début avril 2023, 1 293 maires ont démissionné depuis le renouvellement de juin 2020, soit environ 3,7 %. Selon l'Association des Maires de France, les démissions d'élus municipaux ont atteint, à mi-mandat, un « niveau sans précédent ». Face à ces difficultés, il y a urgence à agir.

Tout d'abord, sur le plan de la protection des élus : entre 2021 et 2022, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, le nombre de plaintes ou signalements pour des faits de violence verbale ou physique à l'encontre des élus a augmenté de 32 %. Nous avons donc soutenu la proposition de loi relative à la sécurité des élus adoptée par le Sénat.

S'agissant plus largement du statut des élus, la délégation aux collectivités territoriales a produit trois rapports "flash". Le premier, dont je suis co-rapporteur, s'est intéressé aux indemnités des élus locaux car nous pensons que leur engagement républicain doit être reconnu à sa juste valeur et revêt un enjeu démocratique majeur. Les deux autres rapports portent respectivement sur la conciliation entre le mandat et la vie professionnelle et la continuité de la formation d'une part, et sur les enjeux de la fin de mandat, d'autre part.

Ces trois rapports ont permis de bâtir une proposition de loi transpartisane sur le statut de l'élu. Tout le Sénat dans sa diversité politique s'est engagé pour concrétiser la réflexion et adopter ce texte.

Si les mesures proposées sont plus que bienvenues, nous avons néanmoins souhaité aller plus loin, avec un vrai changement de paradigme permettant de s'engager totalement dans un mandat électif, quelles que soient son origine sociale ou son activité professionnelle.

Quelques-unes des dispositions adoptées

- Revaloriser les indemnités à la hauteur de l'engagement
- Rehausser le seuil d'éligibilité des communes à la dotation particulière "élu local" de 1 000 à 3 500 hab.
- Améliorer la prise en charge des frais de transport
- Augmenter le nombre de jours d'autorisations d'absence
- Créer un statut de l'élu étudiant
- Augmenter la durée maximale du congé de formation des élus
- Faciliter la prise en charge des frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes âgées ou en situation de handicap
- Mettre en place un système de certification permettant de reconnaître les compétences acquises par les élus au cours de leur mandat
- Étendre l'allocation différentielle de fin de mandat
- Améliorer le régime de retraite des élus

DOCUMENTS EN LIGNE

Les rapports sont consultables sur la page de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales : **www.senat.fr/rapports-classes/crcoll.html**

La proposition de loi est consultable sur ce lien : **www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl23-263.html**

AGIR POUR LES LANDES

Accompagner notre agriculture face aux défis du 21e siècle

Le monde agricole français et européen traverse une crise profonde qui s'est récemment traduite par des manifestations de colère. Cette crise a des origines structurelles qui touche les filières et les régions différemment. Elle appelle des réformes d'ampleur, loin des instrumentalisations démagogiques de veille électorale. Alors que la moitié des agriculteurs partira à la retraite dans 10 ans, à l'heure où les défis climatiques, économiques ou géopolitiques nous heurtent de plein fouet, des réponses durables et responsables doivent être apportées aux agriculteurs pour reconnaître leur travail et préserver leur santé.

L'expression de colère du monde agricole ne peut surprendre tant la sonnette d'alarme a été tirée depuis longtemps. La crise qu'il traverse est avant tout économique et commerciale : la guerre des prix menée par l'industrie et la distribution agro-alimentaire fait des agriculteurs les premiers perdants. Contrairement à ce qui est présenté, ce ne sont pas les normes environnementales qui sont en cause, mais les dérégulations, les marges abusives et la concurrence déloyale, fruits d'un libéralisme économique débridé.

Le « choc de simplification » annoncé par le Gouvernement, qui se concentre exclusivement sur les questions environnementales marque une absence de vision d'ensemble pour inscrire l'agriculture dans la transition écologique. La suspension du plan Ecophyto étonne autant qu'elle inquiète. L'impact des pesticides constitue une menace pour la fertilité des sols, comme pour la santé environnementale et humaine. La France est l'un des pays européens qui autorise le plus de substances actives des pesticides, devant l'Allemagne et la Pologne.

L'agriculture a façonné nos territoires pendant des siècles. Elle a également fait notre excellence dans le monde. Un véritable projet et des politiques adaptées à chaque agriculture doivent nous engager dans la voie de l'agro-écologie, valoriser et rémunérer l'ensemble des services rendus par les agriculteurs.

Trois principes doivent nous guider : réconcilier économie et écologie car notre souveraineté alimentaire dépend de la santé du vivant ; défendre solidairement le pouvoir d'achat de nos concitoyens et le revenu des agriculteurs face aux pressions des industriels et de la distribution ; s'inscrire pleinement dans le cadre de l'Union européenne qui a permis de bâtir la prospérité de l'agriculture française.

NOS 10 PROPOSITIONS

- Stricte application des lois Egalim pour un vrai partage de la valeur
- Création d'une commission d'enquête parlementaire sur les revenus des agriculteurs et les relations commerciales
- Moratoire sur l'ensemble des accords de libre-échange en cours de négociation : nous sommes opposés au projet d'accord avec le Mercosur
- Clauses miroirs au niveau européen : tolérance zéro pour les produits importés ne respectant pas les normes européennes, en particulier les usages de pesticides
- Remise à plat de la fiscalité agricole et des aides de la PAC : l'aide publique doit être équitable et orientée vers l'agriculture durable
- Grande loi foncière pour lutter contre la spéculation foncière et l'accaparement des terres et permettre l'accès aux terres d'une nouvelle génération
- Grande loi agro-écologique pour accompagner l'agriculture et les filières dans leurs stratégies de transition
- Simplification administrative sans renier nos engagements en matière environnementale
- Reconnaissance et valorisation des services rendus par notre agriculture
- Reconnaissance des sols vivants au patrimoine commun de la Nation

ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Échanges avec le responsable Relations Territoriales, du groupe TSE, développeur de centrales solaires et de solutions agrivoltaïques
(Février 2024)

Rencontre avec le nouveau lieutenant de la gendarmerie de Capbreton/Seignosse
(Janvier 2024)

Rencontre avec le directeur d'ENEDIS Landes
(Janvier 2024)

Échanges avec l'un des membres d'ALOé 40, société citoyenne spécialisée dans les énergies renouvelables
(Décembre 2023)

Visite de chantier du Centre Européen de Rééducation du Sportif (CERS) à Capbreton
(Décembre 2023)

Rencontre avec le chef d'escadron, commandant de la gendarmerie de Dax
(Décembre 2023)

Échanges avec les responsables du groupe Maïsadour
(Novembre 2023)

Rencontre avec le directeur pôle emploi Landes/Lot-et-Garonne
(Novembre 2023)

Échanges avec le directeur de la société Abridéal, fabricant d'abris de piscine
(Novembre 2023)

En relation avec les services de l'État

COMITÉ DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL
pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne
(Février 2024)

COMMISSION DETR
(Novembre 2023)

POINT D'ACTUALITÉ AVEC MADAME LA PRÉFÈTE
Points de situation bimensuel avec les cinq parlementaires du département

QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

19 fév. 2024
MONT-DE-MARSAN
Rencontre avec les JA 40 et la FDSEA 40

27 janv. 2024
DAX
Rencontre avec le MODEF des Landes

20 janv. 2024
BIAUDOS
Inauguration de la nouvelle Halle et des aménagements paysagers

27 nov. 2023
LALUQUE
Inauguration de la station d'épuration

25 nov. 2023
SORE
Rencontres Économiques Territoriales

12 nov. 2023
MONT-DE-MARSAN
Rassemblement contre l'antisémitisme

11 nov. 2023
DAX
ST PAUL-LÈS-DAX
Cérémonie du 11 novembre

21 oct. 2023
ST GEOURS-DE-MAREMNE
Inauguration des travaux de la mairie et du hall des sports

EK.
Éric Kerrouche

SÉNATEUR DES LANDES
e.kerrouche@senat.fr
Tél. 05 58 35 23 40
Permanence : 110 rue des pêcheurs - 40130 Capbreton

erickerrouche.fr